



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 4 MAI 2020**

Décision #DGCC19/20-05-038

**CRITÈRES D'INSCRIPTION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 –
ADOPTION POUR CONSULTATION**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2021-2022– CSSMB (projet)
- C) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'à compter du 15 juin 2020, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys deviendra le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires, à compter du 8 février et jusqu'au 15 juin 2020;


ATTENDU la recommandation du Service de l'organisation scolaire;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général :

Adopte pour consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal les critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

Fixe la période de consultation du 5 mai au 15 juin 2020;

Et recevrai le rapport et les recommandations à la séance décisionnelle suivante.

ET J'AI SIGNÉ  , à Saint-Laurent, ce 4 mai 2020.

COPIE AUTHENTIQUE
Saint-Laurent, le 7 mai 2020



M^e Marie-Josée Villeneuve
Secrétaire général